



Appel à manifestation ce 25 novembre 2017, par Mirabal Belgium¹

Les violences faites aux femmes, une responsabilité collective !

(Infos pratiques au verso)

Les violences faites aux femmes s'exercent sous de multiples formes (sociales, économiques, physiques, sexuelles, verbales, psychologiques,...) et **sont partout** : dans la famille, au travail, à l'école, dans les médias et les institutions publiques, dans la rue..., en Belgique comme ailleurs. Malgré l'insuffisance des statistiques, les chiffres récoltés témoignent de l'ampleur des violences faites aux femmes dans notre pays.²

On ne les voit pas, elles sont **rendues invisibles** par leur banalisation, leur minimisation, la culpabilisation des victimes, la confusion entre conflits de personnes et violences de genre, ou encore le sexisme ordinaire et celui des médias. Cette invisibilité contribue à leur persistance, malgré certaines prises de conscience.

Elles sont rendues invisibles par l'instrumentalisation raciste des violences faites aux femmes, laissant croire que ce sont d'autres cultures, d'autres pays qui sont concernés et pas le nôtre. Le discours sécuritaire se focalise sur la lutte contre le terrorisme, laissant dans l'ombre l'insécurité dans laquelle vivent les femmes, parce qu'elles sont femmes, dans l'espace privé comme dans l'espace public.

« (...) Si l'on estime également le fait que la plupart des actes de violence sont perpétrés par des hommes, il en faut peu pour comprendre que la violence à l'égard des femmes est de la violence structurelle – de la violence qui est utilisée pour maintenir le pouvoir et le contrôle des hommes. Ce constat est d'autant plus frappant au vu du caractère fragmentaire des tentatives de la police, des tribunaux et des services sociaux de nombreux pays pour venir en aide à ces femmes. »

Cette déclaration est contenue dans « **la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique** ».

Ce texte majeur signé en 2012 « repose sur l'idée qu'il s'agit d'une forme de violence fondée sur le genre dans la mesure où elle est exercée sur les femmes parce qu'elles sont des femmes ». ³

La Convention constitue un outil pour aider les états européens à prendre des mesures concernant la prévention, la protection des victimes, la poursuite des auteurs et le développement de politiques intégrées. La Belgique a ratifié la Convention en mars 2016 et les différents plans de lutte contre les violences faites aux femmes ou basées sur le genre à tous les niveaux de pouvoir se réfèrent à ce

¹ **Mirabal Belgium**: il s'agit d'une plateforme de mouvements féministes belges qui luttent contre les violences faites aux femmes.

² Cf. *Les violences contre les femmes en Wallonie. Des chiffres qui font mal.*

<http://prevot.wallonie.be/sites/default/files/nodes/story/9495-stats-violences-femmes-2411206.pdf>

³Convention du conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, autrement appelée « Convention d'Istanbul ». La Convention ajoute qu'il incombe à chaque état « *sous peine d'être en faute, de lutter efficacement contre cette violence sous toutes ses formes en prenant des mesures pour la prévenir, en protégeant les victimes et en poursuivant les auteurs. Selon la Convention, il est clair que la parité ne sera pas une réalité tant que la violence fondée sur le genre persistera à grande échelle, au vu et au su des organismes publics et des institutions.* » <http://www.coe.int/fr/web/istanbul-convention/about-the-convention>

texte. Mais de nombreux points de cette Convention ne sont toujours pas appliqués (en matière de médiation dans les situations de violence conjugale, de respect des droits des victimes en séjour précaire, de prise en compte des violences dans la détermination des droits de garde et de visite des enfants,...), laissant penser que malgré ces avancées prometteuses au plan législatif, la sécurité concrète des femmes et le respect de l'égalité ne sont pas au centre des préoccupations.

Trop souvent encore, les plaintes ne sont pas prises au sérieux ou sont classées sans suite, les auteurs ne sont pas condamnés. En parallèle, l'autonomie des femmes est fragilisée par des politiques d'austérité ultralibérales alors que l'indépendance économique est une des conditions indispensables pour mettre fin aux situations de violences.

Des efforts budgétaires beaucoup plus significatifs et durables doivent être faits pour soutenir la lutte contre les violences, pour assurer la protection, l'accueil et le suivi des victimes, ainsi que la réparation des préjudices qu'elles ont subis. Les services offerts doivent être renforcés et multipliés. Les actions des associations qui luttent contre les violences et pour l'autonomie des femmes doivent être reconnues, soutenues et pérennisées. La formation des intervenants de première ligne et des professionnels concernés doit être systématique et continue. La cohésion entre les différentes entités et niveaux de pouvoirs du pays doit produire un dispositif de lutte efficace et cohérent.

Tous les jours, des femmes risquent leur vie ou vivent les conséquences - sur leur santé, leur autonomie économique, leur famille, leur mobilité,... - des violences.

Cela ne peut plus durer ! C'est pourquoi nous appelons à se mobiliser pour montrer notre détermination, manifester notre solidarité avec les victimes et obtenir un engagement plus massif des pouvoirs publics à se positionner fermement et à consacrer les budgets nécessaires.

En Belgique aussi, rejoignons le mouvement qui grossit de par le monde (*ni una menos* en Amérique latine, *non una di meno* en Italie, la grève internationale des femmes du 8 mars,...) pour dénoncer les violences faites aux femmes. **« Pas une femme de moins ! ». Mobilisons-nous dans une grande manifestation féministe nationale ce 25 novembre 2017!**

21 septembre 2017

Infos pratiques :

Mirabal invite votre organisation à promouvoir et/ou à prendre part activement à la préparation d'une manifestation féministe nationale contre les violences faites aux femmes le 25 novembre 2017 autour de l'appel ci-dessus. **Si vous êtes en accord avec cet appel, vous pouvez le signer au nom de votre organisation en écrivant à gtv.vff@gmail.com.** Cette signature vous engage à mobiliser largement (*en parler autour de vous, diffuser les outils de communication sur le web, organiser/faciliter un transport depuis votre région, ...*) et, dans la mesure du possible, à participer à la préparation en prenant part à notre prochaine réunion qui se tiendra le **vendredi 13 octobre à 13h30 à Amazone (rue du méridien, 10, 1210 Bruxelles)**. En attendant, n'hésitez pas à faire circuler ce mail aux associations ou services actifs sur le terrain contre les violences faites aux femmes pour élargir la liste des signataires et obtenir ainsi une meilleure représentativité.

Plus nous serons nombreux-ses, plus notre message et nos revendications auront de poids !